

Tarifs applicables pour l'année 2025 - 2026

Contribution des familles

Ainsi, à compter de la rentrée 2025-2026, une **nouvelle grille tarifaire progressive** sera mise en place. Cette grille repose sur **le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales de votre foyer (quotient fiscal)**.

Comment cela fonctionne :

Les tarifs de la contribution familiale (hors cantine, hors étude/garderie, etc.) seront désormais répartis selon plusieurs tranches de quotient fiscal.

Tarif pour l'école :

Tranche de quotient fiscal (€)	Tarif appliqué	Soit sur 10 mois
Inférieur ou égal à 11000 €	Tarif A 495 €	49,5 €
11001 – 15430 €	Tarif B 585 €	58,5 €
15431 – 19200 €	Tarif C 616 €	61,6 €
Plus de 19200 € ou sans justificatif	Tarif D 646 €	64,6 €
Fourniture Maternelle	50 € pour les fournitures	5€
Fourniture Primaire	65 € pour les fournitures	6.50 €
Activités sportives école	45,00 €	4,50 €

Tarif pour le Collège :

Tranche de quotient fiscal (€)	Tarif appliqué	Soit sur 10 mois
Inférieur ou égal à 11000 €	Tarif A 495 €	49,5 €
11001 – 15430 €	Tarif B 669 €	66,9 €
15431 – 19200 €	Tarif C 704 €	70,4 €
Plus de 19200 € ou sans justificatif	Tarif D 740 €	74 €
Assurance Ecole et Collège	4€	0,40 €
Cotisation APEL Par famille	15 €	

Pièces justificatives à fournir :

Pour bénéficier d'un tarif ajusté à vos revenus, nous vous demandons de fournir **dans le dossier de rentrée à rendre le jour de la rentrée le 1^{er} septembre 2025**.

- La copie de votre **avis d'imposition N-1 2024** (page indiquant le revenu fiscal de référence et le nombre de parts).

Sans la présentation de ce justificatif dans les délais, le tarif le plus élevé (Tarif D) sera automatiquement appliqué.

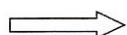
Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :

- 5 % sur la contribution familiale du 2^{ème} enfant. 10 % sur la contribution familiale du 3^{ème} enfant.
- A partir du 4^{ème} enfant seuls les frais de fournitures vous seront facturés.
- **Parrainage d'une nouvelle famille avec inscription donnera lieu à une réduction de 5% de la contribution d'un enfant au parrain sur l'année en cours.**

La participation des familles sert principalement à couvrir les dépenses liées à la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux (animation pastorale), à des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement et à l'acquisition de certains équipements.

***La participation pour les fournitures maternelle comprend le coût des divers supports pédagogiques (cahier, crayons, matériels pédagogiques...) et une participation à une sortie ou activité d'une valeur de 15 €.**

***La participation pour les fournitures primaire comprend le coût des divers supports pédagogiques (cahiers, fichiers, dictionnaire, livres étudiés en classe ...).**



Etude / Garderie

	Forfait année	Carte de 10	A l'unité
Garderie du matin 7 h 30 – 8 h 10	108 €	13,50 €	1,35 €
Etude / Garderie du soir 16 h 45 – 18 h 45	170 €	18 €	1,80 €

Les cartes peuvent être achetées au secrétariat de l'établissement uniquement le matin.

Pour les personnes retardataires **une pénalité de 5 euros par quart d'heure de retard** sera facturée.

Cantine

Pour les nouveaux collégiens : Un badge leur sera remis à la rentrée, celui-ci est conservé pendant toute la scolarité de l'élève. En cas de perte du badge, il sera facturé 5€ afin d'en obtenir un nouveau. Suite à de nombreux passages sans carte (oubli), l'élève sera sanctionné puis une pénalité de 1€ à chaque oubli jusqu'à l'achat d'une nouvelle carte.

Afin d'éviter, les pertes de carte pensez à équiper votre enfant d'un porte badge. (possibilité d'achat au secrétariat au prix de 1€)

Le prix du repas couvre la restauration et la surveillance de 11 h 55 à 13 h 30 pour l'école et de 12 h 05 à 13 h 30 pour le collège.

Le paiement de la cantine peut-être mensualisé si vous faites le choix de la régler en prélèvement automatique (à partir du 06 de chaque mois). Il y a environ 140 jours de jours de cantine sur une année scolaire. **Une carence de 2 jours est prévue pour chaque absence** (sauf pour les élèves de maternelle). Une régularisation des repas non pris sera faite sur le dernier paiement.

Pour les élèves ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI), et apportant un panier repas, une somme annuelle forfaitaire de 140€ sera facturée pour couvrir la mise à disposition et l'entretien de la salle de restauration, la mise à disposition de matériel et la surveillance du repas.

	Prix d'un repas	A l'année payable en 10 mensualités (environ 140 repas)
Maternelle	4,15 €	581,00 €
Primaire	4,70 €	658,00 €
Repas occasionnel primaire	5,35 €	
Collège	5,20 €	728,00 €
Repas occasionnel collège	5,90 €	

Transports scolaires

- Pour les élèves de maternelle.**

	Forfait année	En 10 mensualités
Forfait : aller-retour lundi ; mardi ; jeudi ; vendredi	320 €	32 €
Demi-forfait : aller ou retour lundi ; mardi ; jeudi ; vendredi	160 €	16 €

Equitation

Le coût de l'équitation s'élève à 275 € l'année (pour environ 30 séances) soit 10 mensualités de 27,50 €.

Règlement

Pour la contribution familiale et la cantine, nous vous remercions de bien vouloir effectuer un et un seul règlement par famille, à l'ordre de l'O.G.E.C. Saint Joseph Bourlon, en n'ommettant pas de préciser le nom, prénom et classe de votre(vos) enfant(s).

Quel que soit le règlement, merci de nous le faire parvenir sous enveloppe en précisant le(s) nom(s) du (des) enfant(s), leur classe, l'objet.

Pour simplifier vos règlements pensez au prélèvement automatique mensuel ... (d'octobre à juillet à partir du 6 de chaque mois.)